

A.A.P. srl

immobilière

Rue Simonis, 4

1060 Bruxelles

Bruxelles, 17 janvier 2025

Madame Stéphanie SNYCKERS

E-mail : stephanie@grantproperties.be

Avenue du Roi Chevalier, 67

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Gsm : 0474 63 80 38

Madame Snyckers,

Concerne : Copropriété résidence Forest, Bd Van Haelen 201 1190 Bruxelles, vente Hoste, appartement 2D, article 3.94 § 1 du C. c.

En réponse à votre demande, nous vous prions de trouver ci-dessous les informations requises.

Vous trouverez également en pièces jointes, les PV des AG ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, le décompte périodique des charges des deux dernières années, la copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Nous vous prions d'agréer, Madame Snyckers, nos salutations distinguées.

C. Michaux, Administrateur

A.A.P. srl

immobilière

Rue Simonis, 4

1060 Bruxelles

Concerne : Copropriété résidence Forest, Bd Van Haelen 201 1190Bruxelles, vente Hoste, appartement 2D, article 3.94 § 1 du C. c.

Demande Art. 3.94, §1, C.c.	
Montant du fonds de roulement au 31/12/2024	4500,00 €
Montant du fonds de réserve au 31/12/2024	43.758,01 €
Montant des arriérés dus au 31/12/2024 par le cédant	858,42 €
Honoraires du syndic Art. 3.94 § 1 et 2 TOTAL	
Situation des appels de fonds de réserve décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de propriété	Montant des appels de fonds décidés par l'AG de 2024 : 4 appels de fonds trimestriels de 7000,00€ chacun à ventiler selon les quotités des copropriétaires
Compte bancaire de l'ACP :	BE47 0010 5177 9080
Relevé des procédures judiciaires en cours	néant

A.A.P. srl

immobilière

Rue Simonis, 4

1060 Bruxelles

Concerne : Copropriété résidence Forest, Bd Van Haelen 201 1190 Bruxelles, vente Hoste, appartement 2D, article 3.94 § 2 du C. c.

Demande Art. 3.94, §2, C. c.	
Montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'AG ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé postérieurement à cette date	Façade arrière, réfection des bétons, isolation et enduit Montant d'un devis datant de juin 2023 : 55.000€
Etat des appels de fonds approuvés par l'AG avant la date certaine du transfert de la propriété et le coût des travaux urgents décidés par le syndic mais dont le paiement est demandé postérieurement à cette date	Appel de fonds de 28000,00 €, à répartir sur le 4 ^{ème} trimestre de 2024 et les trimestres de 2025
Etat des frais liés à l'acquisition de parties communes	Néant
Etat des dettes certaines dues par l'ACP à la suite de litiges nés avant la date certaine du transfert de propriété	Néant